



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## programmes

Question écrite n° 56188

### Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'éducation nationale , dans le cadre du plan de rénovation et d'amélioration de l'école primaire qu'il a présenté le 20 juin 2000, de lui préciser l'état actuel de la mise en application des dispositions relatives à la lecture, pour laquelle il avait annoncé que les bibliothèques et centres de documentation des écoles primaires et maternelles recevraient une dotation de 500 000 livres neufs et quatre millions de francs pour l'achat de logiciels de lecture pour les cours préparatoires. Un premier bilan s'impose.

### Texte de la réponse

La volonté du ministre de l'éducation nationale d'amplifier la place du livre à l'école et de promouvoir la lecture s'est concrétisée, dès le premier trimestre de l'année scolaire 2000-2001, par une amélioration de l'équipement des bibliothèques centres documentaires en relation avec les projets pédagogiques des écoles. Dans le cadre du collectif budgétaire 2000, 20 millions de francs ont pu être dégagés et répartis entre les cent départements pour financer des actions artistiques et culturelles et une part importante de ces crédits a été consacrée à des acquisitions d'ouvrages et de cédéroms à destination des écoles maternelles et élémentaires. Deux commissions ont été constituées pour réaliser trois premières sélections d'ouvrages, l'une pour les ouvrages, l'autre pour les productions multimédia. Les lots ainsi composés concernent : les albums de littérature de jeunesse pour le cycle II, les documentaires (livres ou productions multimédia) pour le cycle III, les contes pour les trois cycles. Ce dispositif a permis de valoriser le meilleur de la création dans ces domaines afin de stimuler l'appétit de connaissances des élèves et de leur offrir des possibilités nouvelles d'émerveillement et d'ouverture sur le monde. En fonction des projets des enseignants, des lots de 100 ou de 50 titres ont été acquis par les écoles. Ces dotations pourront être accompagnées de rencontres ou d'ateliers de lecture et d'écriture avec auteurs, illustrateurs, chercheurs, comédiens et metteurs en scène. Cette opération se poursuivra, tout au long de l'année scolaire en cours, grâce aux crédits pédagogiques qui seront délégués dans les départements sur l'exercice budgétaire 2001. D'autres sélections seront ainsi effectuées au cours des prochains trimestres. Ainsi, lors du « Printemps des poètes », en mars prochain, la possibilité sera offerte aux enfants d'entrer en contact avec la poésie et les poèmes à chanter, thème de l'édition 2001. En ce qui concerne l'achat de logiciels de lecture pour chaque cours préparatoire équipé d'ordinateurs, une somme de 4 MF a été déléguée aux inspections académiques (Ch 37-83) en octobre 2000.

### Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56188

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 8 janvier 2001, page 145

**Réponse publiée le** : 19 mars 2001, page 1673